

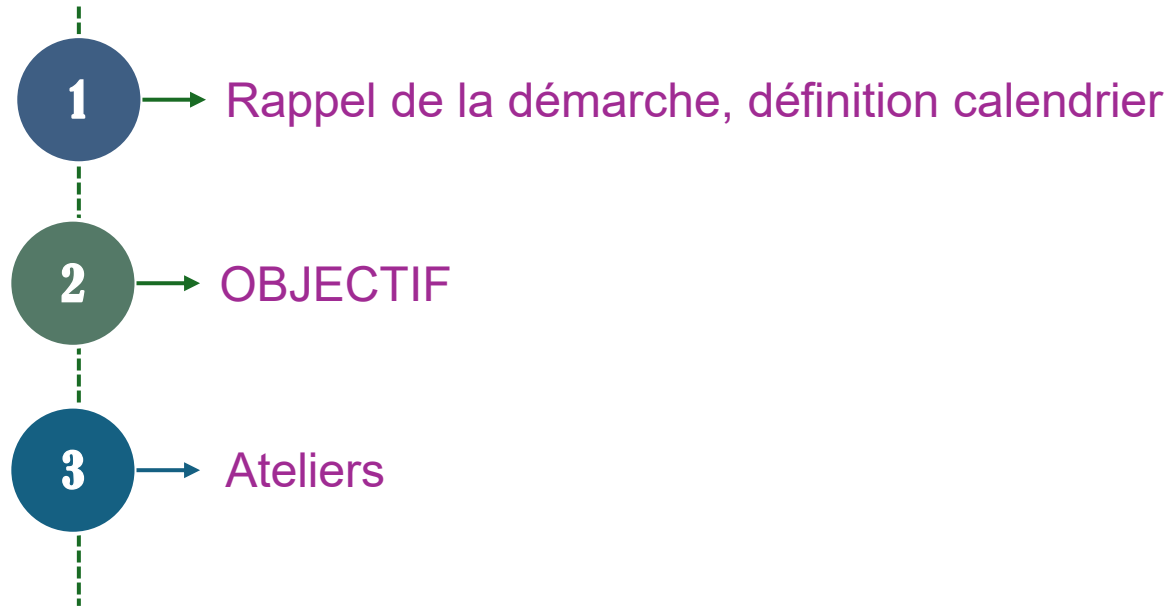


RÉVISION DU SCOT DU PETR BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

Atelier du 19 octobre 2026

Atelier Projet d'Aménagement Stratégique
Adaptation





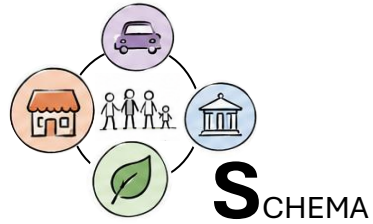


LA DÉMARCHE DE RÉVISION DU SCOT

Où sommes-nous ?



RAPPEL DE QUOI EST COMPOSÉ LE SCoT



On se donne une direction commune

Un schéma sert à organiser, planifier, dessiner une vision d'ensemble.

Pour le territoire :

-  Où construire ?
-  Où préserver ?
-  Comment relier les communes ?
-  Quels grands équilibres ?



Faire fonctionner ensemble

Éviter que chaque décision soit prise isolément.

Le logement, les mobilités, l'économie, les services et l'environnement doivent être pensés ensemble.

Concrètement :

-  Construire des logements près des services
-  Relier habitat et transports
-  Equilibrer développement et préservation.



À l'échelle du bassin de vie

Les habitants vivent dans plusieurs communes : ils habitent ici, peuvent travailler ailleurs, font leurs courses dans une autre commune et utilisent des équipements partagés.

Le territoire fonctionne comme un ensemble.

Ainsi :

Le SCoT dépasse les frontières communales pour penser le quotidien des habitants.



DE QUOI EST COMPOSÉ LE SCoT



Des thématiques transversales

Population, habitat, mobilités, économie, environnement, agriculture, commerces, équipements, climat consommation foncière.



La prospective consiste à imaginer plusieurs futurs possibles pour mieux préparer le territoire.



LE DIAGNOSTIC

Où en est le territoire aujourd'hui ?

- Comprendre les dynamiques
- Identifier les besoins
- Repérer les fragilités
- Anticiper les évolutions

1

2025-2026



LE PROJET POLITIQUE : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Le cœur du SCoT

Quel territoire voulons-nous pour demain ?

Le PAS définit :

- la vision du territoire
- les grandes ambitions
- les priorités à long terme.

2



LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

« Comment met-on en œuvre le projet ? »

Il transforme le projet en :

- orientations
- règles
- objectifs
- principes d'aménagement.

Il est directement opposable aux documents inférieurs qui le prennent en compte comme cadre de référence dans un niveau de comptabilité.

3



Il est directement opposable aux documents inférieurs qui le prennent en compte comme cadre de référence dans un niveau de comptabilité

Le SCoT ne fige pas le territoire.

Il cherche à : anticiper, préparer, orienter, s'adapter.

dans un contexte en évolution permanente, qu'il soit structurel ou conjoncturel.

4

Traduction opérationnelle du projet de territoire

2026 – 2027
On en est là !

2027





OBJECTIFS





La prospective consiste à imaginer plusieurs futurs possibles pour mieux préparer le territoire.



LE PROJET POLITIQUE : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Le cœur du SCoT

Quel territoire voulons-nous pour demain ?

Le PAS définit :

- la vision du territoire
- les grandes ambitions
- les priorités à long terme.

2

Répondre à trois enjeux transversaux

- **L'ADAPTATION**
- **L'ATTRACTIVITE** (atelier novembre 2026)
- **LA TRANSITION** (atelier décembre 2026)

Le SCoT peut agir sur trois dimensions complémentaires :

- Réduire l'exposition des populations, des activités et des équipements aux aléas climatiques.
- Réduire la vulnérabilité du territoire, notamment en adaptant l'urbanisation, les infrastructures et l'usage des ressources.
- Renforcer la résilience du territoire, en préservant les espaces naturels, les ressources et les capacités d'adaptation des écosystèmes.
- Préserver la santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants, en favorisant un cadre de vie adapté aux évolutions climatiques et aux nouvelles attentes des populations





QUEL TERRITOIRE AUJOURD'HUI QUEL EST CELUI DE DEMAIN

DANS UN CONTEXTE D'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE





L'OBJECTIF N'EST PAS DE PARTIR D'UNE PAGE BLANCHE...

Santé environnementale et cadre de vie : un territoire où il fait bon vivre et grandir

Que prévoit déjà notre SCoT ?

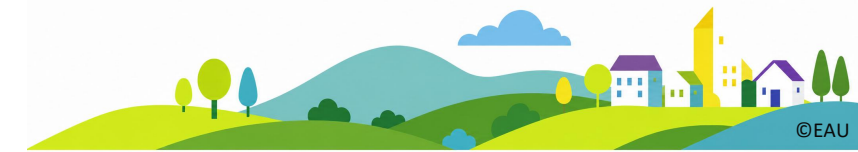
- **Orientation du PADD** : Le SCoT prévoit déjà de limiter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances, d'anticiper les risques sanitaires et économiques du changement climatique et de préserver la qualité de l'air, de développer une politique d'accueil résidentiel qualitative, et de favoriser les déplacements de proximité et les modes actifs.
- **Dispositions du DOO** : Le DOO traite de la prévention des risques naturels et technologiques (P24, 25 et 26 ; R20 et 21), et des risques pour la santé publique (P27 et 28 ; R22) de l'adaptation au changement climatique et de la qualité de l'air, de la qualité des logements et des paysages, ainsi que de l'urbanisme des proximités et des modes actifs.
- **Projets et démarches à mobiliser** : À compléter avec les initiatives locales confirmées : végétalisation des équipements scolaires, requalification des espaces publics, rénovation des bâtiments, mobilités actives, projets de renaturation et démarches locales de santé environnementale, bioclimatisme, naturalisation des espaces minéraux

Paysages, environnement et attractivité territoriale

Que prévoit déjà notre SCoT ?

- **Orientation du PADD** : Le SCoT prévoit :
 - De préserver et valoriser les paysages et le patrimoine comme facteurs d'identité et d'attractivité territoriale
 - D'optimiser le foncier économique, de favoriser le réinvestissement des friches et de limiter la création de nouvelles zones d'activités
 - De privilégier l'amélioration des zones d'activités existantes et la qualité de leurs aménagements
- **Dispositions du DOO** :
 - D'identifier et de valoriser les éléments paysagers et patrimoniaux, de soigner les entrées de bourgs et les transitions entre espaces urbanisés et agricoles ou naturels (prescription 48).
 - D'améliorer l'accessibilité, les déplacements doux, les services et l'intégration paysagère des zones d'activités (prescriptions 71 à 73).
 - D'encadrer et de rationaliser l'utilisation du foncier destiné aux activités économiques

Projets et démarches à mobiliser : Intercommunalités compétentes en développement économique, entreprises, acteurs touristiques, gestionnaires du patrimoine, collectivités et porteurs de projets énergétiques.





L'OBJECTIF N'EST PAS DE PARTIR D'UNE PAGE BLANCHE...

Biodiversité, continuités écologiques et forêt : des richesses à préserver et à valoriser

Que prévoit déjà notre SCoT ?

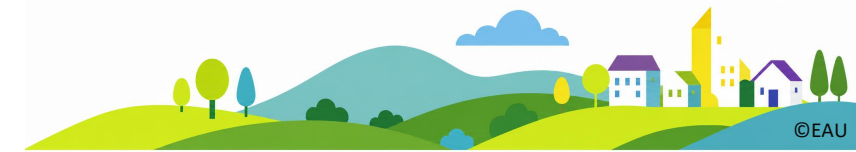
- **Orientation du PADD** : Le SCoT prévoit de décliner localement la trame verte et bleue (TVB), de préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, de restaurer les continuités fragilisées et de favoriser la biodiversité dans les espaces agricoles et urbains.
- **Dispositions du DOO** : Le DOO demande la localisation précise des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme locaux (prescription 01), la préservation des espaces constitutifs de la TVB (prescription 02) et l'intégration des espaces de biodiversité urbaine (prescription 06). Il encourage également des opérations de restauration écologique.
- Le SCoT soutient le développement maîtrisé des énergies renouvelables. Le DOO encourage l'étude de chaufferies collectives au bois, dans le cadre de la transition énergétique.

Projets et démarches à mobiliser : Étude et plan d'action TVB du PETR, animation Natura 2000 dans les vallées de l'Essonne et vallons voisins, actions des syndicats de rivière, politique départementale des espaces naturels sensibles et initiatives locales de gestion écologique.

La ressource en eau, un levier de développement et d'attractivité durable

Que prévoit déjà notre SCoT ?

- **Orientations du PADD** : Le SCoT prévoit déjà de protéger la qualité de l'eau, de garantir l'équilibre entre besoins et disponibilités, d'encourager les économies d'eau, de protéger les captages et les zones humides et d'améliorer la gestion des eaux pluviales.
- **Dispositions du DOO** : Protection des captages (prescription 08), gestion alternative des eaux pluviales et surfaces perméables (prescriptions 11 à 13), adéquation entre urbanisation et alimentation en eau potable (prescription 14), protection des zones humides et cours d'eau (prescriptions 15 à 18).
- **Démarches et partenaires sur lesquels s'appuyer** : SAGE Nappe de Beauce, démarches de bassin versant, syndicats de rivière, actions de restauration des milieux aquatiques et pratiques de gestion écologique (pâturage)...etc





PLACE AUX ATELIERS !



Temps 1

La Fresque des transitions

Une fresque des transitions adaptée au SCoT pour

comprendre les relations de cause à effet entre le changement climatique et ses conséquences sur le territoire,

puis identifier et prioriser les enjeux les plus importants.

Temps 2

Les choix stratégiques

Traduire ces enjeux en leviers d'action concrets.

En s'appuyant sur les **dispositions déjà prévues dans le SCoT**, déterminer ce qu'il faut:

- Préserver
- Adapter
- Renforcer

Proposition de positionnement stratégiques

